



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°07-13

portant validation du projet d'éclairage public à Ayawande

Séance du 04/02/13 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 21/02/13
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 04/02/13

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 06 volants : 06

L'an deux mil treize, le jeudi vingt un à dix sept heures quinze minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Le conseiller : Alain GIPET - Stéphane APPOLINAIRE - Hervé ROBINEAU

ABSENTS : Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint - Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint - Les conseillers : Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES - Mirka ALEXANDRE - Laëtitia TIOUKA - Loïck PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Que le projet consiste à installer 5 lampadaires solaires RL456/240 sur le village. Il permettra d'apporter une sécurité et un confort pour les habitants et touristes. Le candélabre est garanti en entretien durant un an. Un contrat de maintenance devrait ensuite être signé avec un prestataire. La maintenance au-delà de la première année n'est pas inclus dans le présent devis. Le transport entre Yalimapo et Ayawande sera assuré par la mairie. Le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Charges	Montant	Produits	Montant	%
Eclairage public de Ayawande	24 000 €	PRME	20 000 €	83
		Commune	4 000 €	17
TOTAL	24 000 €	TOTAL	24 000 €	100

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

**Le Conseil municipal,
Oui,** à l'exposé du maire,

Après avoir délibéré ;

Décide de programmer le projet d'éclairage public du village Ayawande.

Arrête le coût prévisionnel lié à cette opération à 24 000 €.

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'établit ci-dessus.

Sollicite l'aide des différents partenaires comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.



Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

